



Litige, après achat d'un véhicule d'occasion ? vice caché ou non ?

Par tristanbailly83

Bonjour à toutes et à tous,

Je me permets de vous écrire car j'ai récemment acheté un véhicule d'occasion à un particulier, et je rencontre aujourd'hui un problème mécanique qui n'avait pas été signalé lors de la vente.

Quelques jours après l'achat, un voyant moteur s'est allumé, puis mon garagiste m'a informé que le turbo était endommagé, nécessitant une réparation coûteuse. Le vendeur nie toute connaissance du défaut. Le véhicule avait pourtant été présenté comme étant en ?parfait état de fonctionnement?.

Je me demande si cela peut être considéré comme un vice caché au sens juridique du terme, et si j'ai des chances de recours (résolution de la vente ou remboursement partiel). Le contrôle technique avait moins de 6 mois, mais il ne mentionnait rien à ce sujet.

Pour mieux comprendre mes droits dans ce type de situation, j'ai consulté un article très clair sur les vices cachés dans la vente de voiture d'occasion, que je partage ici au cas où cela pourrait aider d'autres membres :
[url=https://www.generali.fr/dossier/voiture-occasion-vice-cache/]https://www.generali.fr/dossier/voiture-occasion-vice-cache/[/url]

Voici quelques informations complémentaires :

Vente entre particuliers (sans garantie contractuelle)

Défaut découvert dans les 10 jours après la vente

J'ai conservé les échanges de SMS avec le vendeur

Avez-vous des conseils ou des retours d'expérience dans ce type de cas ?

Je suis preneur de toute aide pour savoir comment procéder au mieux (lettre de mise en demeure, expert auto, etc.).

Merci d'avance à toutes et tous pour votre aide

Bonne journée,

Tristan